

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 juin 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Dominique CONORT, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir de Mme Pascale RENAUD*), M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir de M. Michaël THOMAS*).

Absents excusés : M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), M. Christian MAMY (*est sorti - pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Martine SCHMIT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. M. Laurent DELAPORTE*), Mme Pascale RENAUD (*pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI*), M. Michaël THOMAS (*pouvoir à Mme pascale ROCHERON*).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 61

Nombre de pouvoirs : 8

Excusés : 3

N° de l'ordre du jour :

2013.06.26 : Avis sur le projet de liste régionale des terrains de l'Etat mobilisables en faveur du logement.

□ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts révisés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc approuvés par la délibération n°2010-09-01 ;

Vu la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social;

Vu l'article L.3211-7 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n°2013-315 du 15 avril 2013 chargeant le représentant dans la Région d'établir la liste des terrains Etat mobilisables en faveur du logement ;

Vu le projet de liste transmis par le Préfet de la Région d'Ile-de-France dans son courrier du 6 juin 2013 ;

La loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement ouvre la possibilité à l'Etat de céder des biens de son domaine privé à un prix inférieur à leur valeur vénale par application d'une décote pouvant aller jusqu'à la gratuité pour favoriser la construction de logements sociaux. Cette décote est limitée à la part sociale du programme.

Cette décote devient une obligation lorsque deux conditions cumulatives sont réunies :

- les terrains doivent être cédés au profit d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI),
- les terrains doivent appartenir à la liste de parcelles établie par le préfet de Région. Dans ce cas, la décote peut également être affectée à la réalisation des équipements publics de proximité qui seront nécessaires aux habitants des logements dont la construction est programmée sous réserve que la commune ne fasse pas l'objet d'un constat de carence.

Par courrier du 6 juin 2013, le préfet de la Région Ile-de-France a adressé aux collectivités son projet de liste. Les collectivités disposent d'un délai de deux mois pour rendre leur avis.

Actuellement, huit terrains situés sur Versailles Grand Parc sont intégrés à la liste des terrains mobilisables :

- BUC lieu-dit Vauptain (Fort de Buc) 133 055 m²,
- ROCQUENCOURT ancienne gendarmerie de Chèvreloup 11 027 m²,
- SAINT-CYR-L'ECOL 15 rue Marat 6 500 m²,
- SAINT-CYR-L'ECOLE AA63 8 964 m²,
- TOUSSUS-LE-NOBLE ancien établissement aéronautique navale 103 000 m²,
- VERSAILLES Caserne Fesch / Satory (Kouffra – Delpal),
- VIROFLAY délaissés routiers A86 Lot 1, rue Georges Chaumettes 905 m² dans la liste ou 1865 m² dans le dossier cartographique,
- VIROFLAY La Source – 6 avenue de Paris 6 130 m².

Il est à noter une erreur sur l'adresse du terrain de la Source à Viroflay (6 avenue de Versailles et non 6 avenue de Paris).

De plus trois terrains sont proposés alors qu'ils n'ont pas vocation à recevoir du logement :

- SAINT-CYR-L'ECOLE 15 rue Marat 6 500 m²
- TOUSSUS-LE-NOBLE Ex établissement aéronautique navale 103 000 m².

Le terrain de Rocquencourt, quant à lui, fait bien l'objet d'un projet de logements sociaux, mais l'opération devrait être montée sous un régime de bail emphytéotique avec l'Établissement public du château de Versailles.

Enfin, plusieurs terrains appartenant à l'État ou à l'un de ses établissements publics ne figurent pas dans la liste alors qu'ils sont susceptibles de recevoir du logement pour partie à vocation sociale :

- BAILLY AK 285 caserne des sapeurs-pompiers ministère du Budget 54 831 m²,
- BAILLY partie de la parcelle AB 81 appartenant au ministère de l'Agriculture 12 400 m²,
- BAILLY AB 18 appartenant au ministère de l'Agriculture 9 535 m²,
- JOUY-EN-JOSAS AK 396 terrain SNCF, partie des 24 880 m² (un projet d'acquisition et de construction incluant une part de logements sociaux est en cours sur cette parcelle. Ce terrain est intégré à la liste en cas de remise en cause de la promesse de vente),
- VERSAILLES Satory Ouest, terrains appartenant à l'État, à un des établissements publics ou à une société détenue en majorité par l'État et participant au projet urbain en cours de définition (OIN Paris Saclay) surface à définir,
- VERSAILLES BR132 caserne d'Artois, ministère de la Défense 11 311m²,
- VERSAILLES partie des parcelles 244, 249, 419, ministère de l'Éducation nationale, partie des 13 909 m².

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil communautaire émet des réserves sur le projet de liste proposé par le préfet de Région et demande la prise en compte des éléments suivants :

- 1) *la correction de l'adresse du terrain de la Source à Viroflay ;*
- 2) *la suppression des terrains n'ayant pas vocation à recevoir du logement ou à faire l'objet d'une cession :*
 - *SAINT-CYR-L'ECOLE 15 rue Marat 6 500 m²,*
 - *TOUSSUS-LE-NOBLE ancien établissement aéronautique navale 103 000 m²,*
- 3) *l'intégration à la liste des terrains suivants :*
 - *BAILLY AK 285 caserne des sapeurs-pompiers ministère du Budget 54 831 m²,*
 - *BAILLY Partie de la parcelle AB 81 appartenant au ministère de l'Agriculture 12 400 m²,*
 - *BAILLY AB 18 appartenant au ministère de l'Agriculture 9 535 m²,*
 - *JOUY EN JOSAS AK 396, terrain SNCF, partie des 24 880 m²,*
 - *VERSAILLES Satory Ouest, terrains appartenant à l'État, à un des établissements publics ou à une société détenue en majorité par l'État et participant au projet urbain en cours de définition (OIN Paris Saclay) surface à définir,*
 - *VERSAILLES BR132 caserne d'Artois, ministère de la Défense 11 311m²,*
 - *VERSAILLES partie des parcelles 244, 249, 419, ministère de l'Éducation nationale, partie des 13 909 m².*

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2013

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 61

Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services